



Photo prise par Marjse Dolin

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales

Décembre
Janvier
2022 / 2023
N°72

SOMMAIRE

Page 2	Conseils municipaux
Page 3	Conseil communautaire
Page 4	Parc du Vercors, 29 janvier 44,
Page 5	Salle des fêtes, Emploi apprenti, Bibliothèque, Travaux
Page 6	Repas ccas
Page 7	Foyer rural, AAPPMA
Page 8	Club des Gorges du Nan, Maison de l'emploi, Oreille en friche
Page 9	Ressourcerie
Page 10	Permanences habitat, Patrimoine culinaire, Ludotour
Page 11	Le coin des professionnels
Page 12	Etat civil, Infos pratiques, jeu

EDITORIAL

Le début d'année est toujours l'occasion pour les collectivités de faire le point sur l'année écoulée et construire le budget de la nouvelle année.

L'année 2022 confirme la tendance analysée par de nombreuses communes : la situation financière des communes se dégrade doucement, mais inexorablement. Même en gérant au plus près notre budget de fonctionnement (les dépenses et recettes du quotidien), notre commune voit sa capacité d'auto financement se réduire. Qu'est-ce que la capacité à autofinancer ? C'est l'excédent des recettes par rapport aux dépenses du fonctionnement. Cet excédent permet alors de financer les investissements communaux : gros travaux, achats de matériels, mobiliers... Notre capacité à autofinancer a été presque divisée par deux en une dizaine d'années.

Quelles sont les raisons de cette évolution ?

En premier lieu, la hausse des dépenses qui provient de différents facteurs : désengagement de l'État qui accompagnait les communes dans différents services (droit des sols, ingénieries travaux...), hausse des dépenses (services incendie, coûts de gardes supplémentaires liés à la semaine de quatre jours, augmentation légitime du salaire des personnels). En parallèle, les recettes ne suivent pas l'évolution au même rythme : baisse ou blocage des dotations de l'État sur ces dix dernières années, situation moins favorable pour notre commune dans notre intercommunalité, contre-coup de la perte compétence Eau et assainissement qui apportait régulièrement un petit coup de pouce au budget général.

Chaque année, l'exercice de préparation du budget est l'occasion de regarder le plus finement possible chacune des dépenses à prévoir. L'élément qui reste favorable est celui de l'évolution des bases fiscales : les constructions, les rénovations de l'habitat participent à l'amélioration des recettes fiscales sans augmenter les taux d'imposition. Ceux-ci n'ont pas évolué depuis plus de quinze ans. L'autre élément favorable est celui de l'endettement de la commune : de 2023 à 2025, la commune va solder trois emprunts successivement, ce qui va redonner du souffle pour financer de nouveaux investissements.

Comme annoncé lors de la cérémonie des vœux, l'année 2023 va être consacrée principalement à la construction du bâtiment qui recevra la future Maison d'Assistants Maternelles en 2024. Ce projet, conséquent à l'échelle de la commune, va mobiliser fortement son énergie. Grâce aux forts soutiens de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, la Région Auvergne Rhône Alpes et notre intercommunalité, cette opération restera neutre pour la commune car les annuités d'emprunt seront remboursées par les loyers des assistantes maternelles.

Aussi, au regard de ces différents éléments, le Conseil municipal a estimé qu'il était plus sage de différer le début des travaux du secteur école/mairie/commerces à l'année 2024, afin d'aborder plus sereinement et avec plus de visibilité ce projet important.

Nous reviendrons plus précisément sur la construction du budget 2023, et sur l'évolution des finances communales sur les dix dernières années, afin de les partager collectivement.

L'enjeu des capacités financières de nos communes sur les années à venir est crucial. J'espère que le travail sur le pacte fiscal et financier, conduit dans le cadre de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, permettra à notre intercommunalité et à nos communes de se redonner collectivement une visibilité financière sur notre avenir.

Patrice Ferrouillat, Maire

Points évoqués lors du Conseil municipal du 28 Novembre 2022

I/ Projet aménagement village :

Lors du dernier Conseil municipal, la discussion sur le projet d'aménagement de la partie Ouest du village avait mis en valeur :

- des éléments de consensus sur l'aménagement proposé par le Maître d'oeuvre sur le secteur carrefour entrée sud rue de Chaponnière/RD1532, rue de la Trainière, rue du Pont, rue du 29 Janvier 1944 ;
- des éléments de divergence sur l'aménagement de la place école/mairie.

Le groupe de travail initié lors du dernier Conseil municipal, présente ses réflexions aux élus.

Aucune solution ne se dégage au regard de la dualité entre qualité de l'aménagement et capacité de la commune à financer cet aménagement.

Une fois ces éléments de réflexion construits, le Conseil municipal pourra prendre une décision éclairée sur les choix d'aménagement sur ce secteur.

II/ Objet : TE38-Enfouissement réseaux BT/TEL rue de la Trainière et annexes

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux intitulés :

Enfouissement BT/TEL rue de la Trainière et annexes

Sur ce secteur, le Conseil municipal est unanime pour effectuer l'aménagement proposé par notre Maître d'œuvre.

TE38-TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 168 342 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 146 539 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 21 803 €

Le Conseil municipal, entendu cet exposé, prend acte du projet de travaux, du plan de financement de l'opération et de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

TE38- TRAVAUX SUR RESEAU TRANCE TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 25 776 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 0 €

La participation aux frais du TE38 s'élève à : 980 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 24 795 €

Le Conseil municipal, entendu cet exposé, prend

acte du projet de travaux, du plan de financement de l'opération et de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38.

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

Points évoqués lors du Conseil municipal du 16 Décembre 2022

I/ Projet MAM – Demande de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la CAF

La commune de Cognin-les-Gorges, et plus globalement le secteur rive gauche de l'Isère voit décroître l'activité des assistantes maternelles : plus que trois assistantes maternelles sur la commune, dont deux âgées de plus de soixante ans.

Les services de garde collective du territoire de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté éprouvent des difficultés à répondre aux demandes des familles.

Les contraintes professionnelles des familles conduisent souvent celles-ci à avoir des besoins et horaires de garde d'enfants atypiques.

Du fait de la multiplicité de ces facteurs, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère a identifié ce secteur comme prioritaire.

L'objectif de ce projet de réalisation d'une Maison d'Assistants Maternelles sur la commune de Cognin-les-Gorges est de permettre l'installation de trois assistantes maternelles qui travailleraient en commun dans un même lieu, afin d'offrir une amplitude de plage horaire de garde plus large, et un accueil dans un cadre plus pensé et adapté que la maison personnelle qui fait office de lieu d'accueil habituellement. La CAF et la Protection Maternelle et Infantile encouragent ces évolutions.

Dans ce projet de MAM, on identifie deux acteurs : la commune qui sera promoteur et les trois professionnelles, indépendantes, mais regroupées en association pour le fonctionnement qui géreront la MAM.

En tant que promoteur, la commune se charge de la construction d'une maison adaptée à l'usage de la garde d'enfants, qu'elle louera ensuite aux professionnelles. La commune a l'opportunité de pouvoir acheter une maison individuelle dans le cadre d'un programme immobilier en cours sur le village, à proximité de tous les services (école, bibliothèque, commerces). Elle a fait travailler un architecte pour adapter la construction aux besoins des assistantes maternelles, avec les conseils de la CAF et les services de la PMI, en charge de l'agrément de ces types de locaux.

Une fois ce local construit, il sera mis à disposition des assistantes maternelles dans le cadre d'un bail locatif. Les relations avec les familles qui feront appel à leurs services seront gérées dans le cadre du contrat type de garde d'enfants. La PMI délivrera quatre agréments par assistante maternelle, ce qui permettra de garder simultanément dans cette structure douze enfants.

Plan de Financement du Projet :

Dépenses : 372 271€ TTC

Acquisition immobilière : 341 517 € TTC

Matériel et équipement : 19 747 € TTC

Honoraires frais d'actes : 11 007 € TTC

Recettes : 372 271 € TTC

Région : 60 000 €

SMVIC : 36 000 €

CAF : 166 800 €

Ressources propres : 109 471 €

Après en avoir délibéré, les conseillers présents, à l'unanimité, approuvent le projet de la réalisation

d'une MAM sur la commune de Cognin-les-Gorges, valident le plan de financement présenté et chargent Monsieur le Maire de présenter un dossier de demande de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la CAF.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des Conseils municipaux sur notre site : www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org, également consultables en Mairie.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE A COGNIN-LES-GORGES: LA ZFE

Cadre légal : Pour lutter contre la pollution de l'air, les métropoles ont obligation d'instaurer des « Zones à faibles émissions » (ZFE). Il s'agit d'un périmètre dans lequel les véhicules les plus polluants n'ont pas le droit de circuler, de façon permanente ou temporaire.

A quoi sert une ZFE ?

Les restrictions de circulation existent depuis plusieurs décennies dans de nombreuses villes d'Europe. Leur mise en place s'accélère ces dernières années pour endiguer les conséquences sanitaires et environnementales majeures des émissions à l'échappement. L'objectif d'une ZFE est de réguler la circulation des véhicules polluants pour améliorer la qualité de l'air (entres autres).

La plus célèbre des zones à circulation restreinte est certainement la « Ultra Low Emission Zone » de Londres, qui impose une taxe aux véhicules les plus émetteurs. Ils sont classés en fonction de leur catégorie (moto, véhicule de tourisme, poids-lourd) et de la norme « Euro » de leur moteur. Des caméras et agents scannent les plaques d'immatriculation pour vérifier le paiement de cette taxe et verbaliser les éventuels contrevenants.

Quelles sont les ZFE en France ?

En France, les « Zones à faibles émissions » (ZFE) sont moins strictes et n'imposent pas le paiement de taxes. Si le principe est rigoureusement appliqué chez nos voisins européens, il reste peu populaire et mal compris dans l'hexagone. La France est d'ailleurs régulièrement sanctionnée par l'Union européenne pour son retard dans la mise en place des ZFE dans les métropoles les plus polluées.

Actuellement, 11 métropoles ont mis en place une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) : Grand Paris, Lyon, Aix-Marseille, Toulouse, Nice, Montpellier, Strasbourg, Grenoble, Rouen, Reims et Saint-Étienne. Dans ces zones, la circulation des véhicules les plus polluants peut être limitée et la prime à la conversion peut bénéficier d'un supplément. D'ici 2025, les 43 agglomérations de plus de 150 000 habitants devront avoir instauré une ZFE-m.

Pour circuler dans les territoires placés en zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m), le certificat qua-

lité de l'air est obligatoire. Dans ces zones, les véhicules les plus polluants identifiés par les vignettes Crit'Air 5, 4 et 3 peuvent être soumis à des restrictions de circulation lorsque le préfet instaure la circulation différenciée lors de pics de pollution. Ces restrictions peuvent s'appliquer sur des plages horaires déterminées. Les collectivités territoriales sont libres de fixer des règles plus strictes.

La ZFE au conseil communautaire de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

Frédéric De Azevedo, Président, ouvre le débat en rappelant qu'il ne s'agit pas d'une consultation formelle. La Métropole attend des élus de la communauté de Saint Marcellin Vercors Isère un avis, sous forme de lettre ou de délibération, qui sera pris en compte lors de l'élaboration de l'arrêté. Il explique que la création des ZFE est une obligation légale. Il souligne que le rôle des élus consiste à accélérer la transition écologique. C'est d'autant plus vrai que la Communauté de communes porte une politique ambitieuse en matière de santé et d'environnement.

M. le Président ajoute qu'il est en effet impératif d'aller vers l'utilisation des véhicules plus propres. Cependant, il faut trouver un juste équilibre en réduisant au minimum les répercussions sur les populations les plus vulnérables, dont la plupart possèdent les véhicules les plus polluants. Mais en aucun cas l'opportunité de la création de la ZFE ne peut être remise en cause.

M. le Président De Azevedo précise qu'à la suite de la réunion à la Métropole et discussion avec les territoires voisins, suite au débat conduit en conseil communautaire, il paraît pertinent de demander une dérogation horaire pour les soirées et les week-ends, afin de permettre aux habitants de notre territoire de se rendre dans l'agglomération grenobloise et le centre-ville de Grenoble pour assister aux spectacles, matchs ou faire des achats. M. le Président détaille ensuite des possibles exceptions. Il cite les trajets médicaux au centre hospitalier ou l'accès aux transports de l'agglomération grenobloise, notamment la gare TGV de Grenoble.

Depuis 2 ans, la commune est engagée dans le programme ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) porté par le Parc du Vercors. Cette année 2023, 49 classes des écoles du territoire participent à un projet scolaire. Les CM2 de Madame Champon ont été retenus. Rallier les élèves à ce dispositif leur permettra d'apporter leur pierre à l'édifice tout en ayant une meilleure connaissance des espèces et milieux de leur commune.

La classe travaillera au choix sur:

- les insectes pollinisateurs
- les chiroptères
- les zones humides
- les haies et arbres remarquables



Au cours des séances, en présence de deux représentants du Parc ainsi que l' élu municipal référent, les enfants mèneront des études à proximité de l'école. Elles seront partagées et intégrées à l'inventaire plus global de la commune. Suivant la thématique choisie, la classe finalisera son étude par une action concrète comme : planter une haie, cultiver un jardin fleuri ou

confectionner des nichoirs.

Une manière d'apprendre différemment, de mieux connaître son milieu de vie et ses enjeux.

In fine, le projet permettra de fédérer autour de l'idée de la préservation de ce bien commun qu'est la biodiversité, en mobilisant les citoyens, les élus et les élèves. La séance de présentation a eu lieu vendredi 3 février à l'école.

En parallèle, une réunion de travail publique est prévue le **jeudi 16 mars à 18h** en Mairie pour faire un premier bilan de l'année écoulée. Nous vous attendons nombreux !



CEREMONIE DU 29 JANVIER 1944

Le dimanche 29 janvier a été commémoré le massacre du 29 janvier 1944 qui a été perpétré à Malleval.

Après un café d'accueil servi au bar le Bachops, tout le monde s'est réuni autour du monument aux morts de la commune. La cérémonie était présidée par Madame Cécile Clery-Barraud directrice de l'Union Nationale des Anciens Combattants et des victimes de guerre (UNAC) qui représentait Monsieur le Préfet de l'Isère. Étaient également présents de nombreuses personnalités : sénateur, conseillers départementaux, élus, présidents d'associations patriotiques et de nombreux habitants de la commune et des environs.

Après l'arrivée des porte-drapeaux Monsieur Patrice Ferrouillat, maire de la commune a débuté les allocutions. Monsieur le Sénateur Didier Rambaud a poursuivi et les discours ont été clôturés par Madame Clery-Barraud.

Ensuite, le chant des partisans, interprété par Camilla Jordana, a donné le frisson à l'ensemble des participants.

L'appel des Morts pour la France lors de la seconde guerre mondiale a été suivi des dépôts des gerbes, de la sonnerie aux Morts et de la minute de silence.

Cette cérémonie a été clôturée par la Marseillaise et le salut aux porte-drapeaux par les autorités.

La commémoration de cette tragique journée s'est poursuivie à Malleval-en-Vercors, par une messe une cérémonie au « Gisant » implanté sur la commune.

Le maire de cette commune, Christophe Durand a donné rendez-vous pour une messe de Noël à la fin de l'année 2023 car cela fera alors quatre vingts ans qu'avait été célébrée par le père Fraisse, une messe

de Noël quelques semaines avant le massacre.

L'abbé Pierre en avait dit : *«Au sommet des gorges du Nan, dans le cirque splendide de Malleval, je crois bien que se vécut, là, le plus beau des Noëls de France, en cette fin d'année 1943.»*

Ce soir-là s'étaient réunis des habitants, des résistants et certaines de leurs épouses ou fiancées venant de Grenoble ou d'ailleurs, des maquisards, des hommes de tous horizons politiques, des religieux, des croyants, des non-croyants, tous unis contre l'envahisseur.

Ce merveilleux Noël fit grand bruit dans la vallée et à Grenoble et fut probablement l'élément déclencheur de ce massacre.

Des précisions sur cette manifestation vous seront communiquées en temps voulu.



Le Conseil municipal a décidé de dénommer notre salle des fêtes, Albert Glénat. Qu'en aurait dit Albert ? Dans son langage fleuri, il nous aurait renvoyé dans les cordes: « Vous n'avez rien d'autre à faire? ». C'était Albert, il n'aimait pas les hommages, son engagement au service de la commune de Cognin-les-Gorges était naturel, et il ne le faisait pas pour avoir un retour.

N'y avait-il pas d'autres élus qui avaient marqué notre commune ? Pourquoi lui, Albert Glénat ?

En parcourant les registres des compte-rendus de Conseils municipaux, aucun n'avait autant marqué la commune par son engagement : 43 ans élu, deux mandats d'adjoint, deux mandats de maire, employé communal avec son compère Olivier, Albert était présent à chacune des réunions. S'il s'était engagé, il était là. Ce fût la même chose avec Groupama ou le Crédit Agricole, c'était la personne sur qui on pouvait compter.

Lors de ses deux mandats de maire, il se fixa pour objectif de remettre en état les bâtiments communaux. Avec Claude Bernard architecte, il lança la commune dans une réflexion globale sur l'ensemble de ses bâtiments pour ensuite phaser des travaux sur la salle des fêtes, cantine, puis sur le bâtiment école/mairie pour enfin terminer par les services techniques.

Mais il ne se contenta pas de ces deux projets ambitieux : il permit la construction des Sorbiers, prépara le terrain pour l'aménagement du Pré Champon, réalisa la Station d'épuration qui conduira à son grand regret à la perte de compétence de l'eau et assainissement, lança la démarche Espace Naturel Sensible pour les Gorges du Nan, réalisa les démolitions dans le Parc Saint Joseph qui permettront ensuite son aménagement.

Il était l'exemple même de l'élu attaché à sa commune, il la défendait « bec et ongles », mais cela ne l'empêchait

pas d'avoir un esprit ouvert aux autres, et il comprit très tôt qu'il faudrait sur certains sujets raisonner à un niveau plus large que la sphère communale. Son engagement dans le contrat de Pays Vinay-Tullins au côté de Georges Pelletier en est une parfaite illustration. Plus tard, il fut une voix écoutée au sein de l'intercommunalité du Pays de Vinay construite par Jean-Claude Coux alors maire de Vinay: ses coups de gueule, ses taquineries étaient appréciés de tous.

Plus d'un an qu'il est parti. Le vide est grand pour sa famille, ses proches, ses voisins, pour tout le village tant il était une figure locale. Cette plaque, ce nom donné à la salle des fêtes de la commune de Cognin-les-Gorges restera comme un clin d'oeil au personnage entier, attachant et haut en couleur qu'il était.



CANDIDATURE MAIRIE : SERVICE ENTRETIEN

La mairie de Cognin-les-Gorges recherche un(e) apprenti(e) pour un CAP Jardinier Paysagiste.

Vous aurez l'opportunité de travailler avec les agent communaux Thomas et Éric et de développer vos compétences en matière de travaux paysagers, y compris la conception, la construction et l'entretien des espaces extérieurs. Le poste est en contrat d'apprentissage et est ouvert aux candidats ayant une passion pour le paysage et aimant travailler à l'extérieur. Nous attendons une attitude positive et déterminée.

Si vous êtes intéressé(e), veuillez envoyer votre CV et une lettre de motivation à la Mairie de Cognin les gorges. Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature.

INFO BIBLIOTHEQUE

FERMETURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Dans le cadre de la modernisation du fonctionnement des bibliothèques, le logiciel de prêt va être changé. Afin de permettre la migration des données, il ne sera pas possible d'utiliser les logiciels actuels **du mardi 21 mars au lundi 27 mars inclus**. Cela signifie que les bibliothécaires ne pourront pas enregistrer de prêts, de retours ou de réservations durant cette période.

Toutes les bibliothèques de l'intercommunalité seront alors fermées.

TRAVAUX PARKING EGLISE

Le parking principal situé entre le monument aux morts et l'église va être restructuré.

Durant les travaux le stationnement sera bien entendu interdit. Nous ne connaissons pas encore le calendrier exact mais cette opération devrait débuter au cours du mois de mars.

Une signalisation sera mise en place préalablement et les dates vous seront communiquées par l'intermédiaire de la page Facebook de la commune et le site informatique de la mairie.

Samedi en fête !

La municipalité a renoué avec son traditionnel repas intergénérationnel le samedi 21 janvier, à la salle des fêtes. Le plaisir de se retrouver pour chacun était bien visible : soixante personnes se sont réunies autour d'un décor de Noël proposé par les enfants de la garderie de l'école de Cognin-les-Gorges, qui étaient encadrés par Christelle. Le repas, proposé par Laurent et Nadège Voiron, a enthousiasmé les convives et tous ont pu assister à une prestation de « Pierre-Luc et Véronique » avec leur animation « Génération Drucker ». Ils ont repris les tubes des années 70-80, en référence à l'émission « Champs Elysée », avec à chaque chanson un costume différent ! Un spectacle réussi !

Les seniors, les membres du CCAS ainsi que des habitants ont donc joyeusement et amicalement festoyé tout l'après-midi !

Aussi, sept repas du traiteur et vingt-deux colis préparés par Sophie et Fabien, de l'épicerie, ont été livrés à domicile par l'équipe du CCAS ce même jour, pour les aînés qui ne pouvaient se déplacer. Ils ont aussi pu passer un moment festif ce samedi !



M. Quentin Charrel, président, remercie toutes les personnes présentes à la réunion extraordinaire du 13 janvier 2023.

Renouvellement du bureau :

Président : M. Quentin CHARREL

Vice-président : M. Edwan DUPUIS

Trésorier : M. Yohan RUELLE

Vice-trésorier : M. Marc GASSOT

Secrétaire : M. Thibaut LEMONSU



La matinée boudins a eu lieu le 29 janvier dernier à la Bodega. L'équipe du Foyer rural a préparé les nombreuses commandes : 95 kilos de boudins, 300 caillettes et 127 barquettes de tripes, le tout dans un esprit convivial. Bravo à tous!



Le Foyer rural lance un appel à toutes les bonnes volontés, pour le montage du chapiteau qui aura lieu le samedi 3 juin à 7h, afin de le mettre à disposition de la fête du jeu organisée par l'intercommunalité qui aura lieu cette année à Cognin-les-Gorges le 11 juin. Le chapiteau sera donc déjà en place pour les festivités de l'été, à savoir le repas moules frites en juillet puis la traditionnelle vogue du premier week-end août.

AAPPMA : ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 28 janvier, l'AAPPMA des Gorges du Nan organisait son A.G. ordinaire annuelle devant une vingtaine d'adhérents et des présidents d'AAPPMA voisines. Outre les traditionnels bilans présentés, le bureau de la pêche annonçait les divers projets et plan d'action pour 2023 : à savoir les quatre lâchers de truites surdensitaires, le nettoyage des berges du Nan, la gestion patrimoniale, la Fête de la pêche ainsi que son vide grenier le dimanche 06 août, les nouveaux domaines piscicoles sur l'Isère, une nouvelle signalétique et l'APN avec dix ateliers comprenant différentes techniques de pêche pour les enfants, qui seront reconduits. Le Conseil d'administration s'agrandit avec la rentrée de trois nouveaux administrateurs dont Christian Lemonsu (président d'honneur), Patrice Roué et Stéphane Boinon.

Quelques dates à retenir :

-Samedi 18 février matin, "corvée" au bord du Nan.

-Dimanche 05 mars matin au Bachop's, permanence vente de carte et inscriptions APN.

-Samedi 11 mars, ouverture de la pêche à la truite (1^{ère} catégorie)

-Mercredi 22 mars (après midi), 1^{er} APN avec visite de la M.P.N, étang et mare pédagogiques à la F.D 38 à St Quentin sur Isère.

Bonne saison de pêche à tous.

Le bureau de l'AAPPMA Des Gorges du Nan



Une séance d'A.P.N au bord du Nan à Bassetièrre



Entretenir des liens avec l'entourage, partager des moments de convivialité, pratiquer des jeux de société qui sont bons pour notre santé et notre bien être, et bien sûr une activité physique en lien avec nos possibilités. Au club des Gorges du Nan, à notre mesure, nous appliquons ces recommandations. Les fêtes de fin d'année étant traditionnellement sujettes à rassemblement, nous nous sommes donc retrouvés début décembre chez Nathalie et Lilian, qui comme d'habitude n'ont pas ménagé leurs efforts pour nous préparer un excellent repas. Sur cette lancée, nous prévoyons un repas chevreau au printemps.



L'assemblée générale du Club aura lieu à la salle de la cantine scolaire, **le mercredi 1^{er} mars à 14H30**, à cette occasion, nous aurons le plaisir de recevoir des représentants de la municipalité qui au terme des comptes-rendus, nous offrent une collation.

Les cartes d'adhérents au prix de 25 € seront distribuées ce jour là. Si vous avez envie de venir vous joindre à nous, vous êtes cordialement invités.

Les rencontres ont toujours lieu le mercredi après-midi, tous les quinze jours à 14 h30 à la cantine scolaire, la seule condition venir avec votre bonne humeur pour partager un réel moment de détente.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Lucette au 04 76 38 52 91

MAISON DE L'EMPLOI



Vous avez + de 26 ans et vous avez des questions sur la formation et l'emploi : la MIFE* peut vous aider !

La MIFE au service de votre parcours professionnel...

... un service proposé par la Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan qui vous accueille, vous informe, vous conseille et vous accompagne dans votre projet professionnel.

Vous vous interrogez sur votre avenir, nous vous accompagnons dans les étapes de votre parcours avec une aide personnalisée et l'élaboration d'un projet professionnel.

NOS MISSIONS :

- > **Accompagnement individuel des salariés** pour un projet d'orientation, de formation, de Validation des Acquis de l'Expérience, de reconversion, de création d'entreprise...
- > **Accompagnement renforcé pour les Séniors** (+ 45 ans)
- > **Accompagnement des entreprises** (< 250 salariés) / Dispositif SAME Sécu'R : sensibilisation du dirigeant sur les dispositifs de formation afin de sécuriser les parcours des salariés ou d'envisager leur évolution au sein de la structure. Informations collectives et entretiens individuels sont proposés aux salariés intéressés.

Prenez rendez-vous sur St Marcellin au 04 76 93 17 18

Nous vous recevrons à la Maison de l'Economie
7 Rue du Colombier - 38160 Saint-Marcellin

Réunions d'info salariés :

Des réunions d'information sur les dispositifs de formation et la VAE sont régulièrement proposées aux salariés. Prochaines réunions : Jeudi 2 Février 2023 à 18h sur les dispositifs de formation et Jeudi 9 Mars à 18h sur la VAE (réunions proposées en présentiel ou en visio). Sur inscription : www.emploi-pvsg.org/evénements

A l'issue de ces réunions vous pouvez prendre un rendez-vous personnalisé avec un conseiller expert dans l'accompagnement.

+ d'infos

www.emploi-pvsg.org

Maison
de l'Emploi
Pays Voironnais | Sud Grésivaudan



*MIFE
(Maison de l'Information sur la Formation et sur l'Emploi)

Nous invitons **toutes les associations du Village** à nous contacter pour faire paraître leurs articles dans les prochaines parutions du journal
isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

OREILLE EN FRICHE



**Du 23 février
au 25 mars 2023**

CONCERTS du collectif



CHAMANES
Adrien Chennebault



MINOS
Marthe



LE TRIO ARY
invite Angeliki Pardali



LA MENTOURE
invite Élodie Pasquier

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

Ouverte le 10 janvier 2023, la ressourcerie intercommunale est installée dans l'ancien bâtiment ALDI et ZEEMAN sur 1600 m². Le but est de collecter et de donner une seconde vie à tout ce dont on veut se séparer et qui peut resservir. On peut également y faire de bonnes affaires, à prix cassés, dans le magasin de vente. Oubliez le bric-à-brac que l'on peut parfois trouver dans certains dépôts. On entre ici dans une véritable boutique accueillante de part sa propreté, son espace. Tout est classé selon la nature des produits (vaisselle, linge de maison, bibelots, électro-ménager, mobilier...). Le bâtiment initial en face d'Intermarché sera réouvert prochainement pour la friperie uniquement.

La mission de PA-ISS, Pôle d'Activités et d'Innovation Sociales et Solidaires, qui gère cette structure, est également de permettre à des personnes de se réinsérer dans le monde du travail (45 salariés). Les objets dont l'apport est volontaire sont pesés à l'arrivée, triés et acheminés dans les divers ateliers dédiés, pour être nettoyés, contrôlés, réparés lorsque c'est possible.

Le flyer donne un aperçu de tout ce qui est, ou sera proposé dans ce lieu, la mise en place se faisant progressivement (atelier de bricolage, réparation vélo, couture, rénovation de meuble avec l'aide de techniciens). Cette structure, proposant sur le même site autant d'activités, est unique dans notre Sud-Grésivaudan. Si vous n'avez pas encore eu l'occasion d'aller dans ce lieu tout public, n'hésitez pas à faire un petit détour pour vous donner une idée de cette réalisation et pourquoi ne pas repartir avec un objet que vous n'auriez pas imaginé trouver dans ce lieu.

N.B. L'ouverture au public est à 09 h15 (pause déjeuner 12h-14h), la fermeture est à 17h45 (Les horaires annoncés sur le flyer étant ceux du personnel).

LA RESSOURCERIE INTERCOMMUNALE ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Engagée dans une double démarche en faveur de la réduction des déchets et de l'économie circulaire, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté souhaite offrir aux habitants de son territoire un service de ressourcerie performant et cohérent en termes de réemploi, de réparation et de réutilisation d'objets.

La Communauté de communes a confié la gestion de la Ressourcerie intercommunale à PA-ISS, acteur de l'économie sociale, solidaire, et de l'inclusion des publics dans l'emploi.

Grâce à cet outil d'apprentissage et de formation, ce sont 45 salariés qui travailleront en 2023 pour valoriser tous les objets apportés volontairement par les habitants du territoire et les remettre dans le circuit de consommation.

Jours et horaires d'ouverture

Du mardi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h

Où trouver la ressourcerie intercommunale

36 B, route de Grenoble - PAE La Maladière
38160 Saint-Sauveur
Tél. 04 76 38 60 13

Deux accès possibles

- 36 B, route de Grenoble
- Rue J. Jacquard

Venez découvrir LA RESSOURCERIE INTERCOMMUNALE

Avec la ressourcerie, rien ne se perd, tout se récupère !

LES 4 MISSIONS D'UNE RESSOURCERIE

PAISS adhère au Réseau National des Ressourceries & Recycleries

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

LA RESSOURCERIE INTERCOMMUNALE C'EST QUOI ?

La ressourcerie intercommunale propose plusieurs espaces ouverts au public :

- **LE DÉPÔT**, pour déposer les objets réemployables.
- **LA BOUTIK**, pour acheter des objets de seconde main.
- **LE REPAIR'CAFÉ**, pour réparer et/ou apprendre à réparer.
- **L'ATELIER VÉLO**, pour acheter des vélos, les remettre en état.

Son activité principale est la **COLLECTE** d'objets propres et en bon état (vaisselle, livres, textiles, appareils électroménagers, meubles...).

Ceux-ci sont ensuite **VALORISÉS** : triés, nettoyés, contrôlés, réparés, par les salariés, pour être mis à la **REVENTE** dans sa BOUTIK.

La ressourcerie a également un rôle majeur de **SENSIBILISATION** à la réduction des déchets à la source, à la consommation sobre et responsable, afin de limiter le gaspillage des ressources non renouvelables.

Enfin, véritables lieux de lien social, les ateliers de bricolage et de réparation, ouverts à tous, favorisent le partage des savoirs et des compétences en toute convivialité.

Avec la ressourcerie intercommunale, vos objets reprennent vie !

L'ATELIER VÉLO
Donner, acheter ou réparer un vélo

LE REPAIR'CAFÉ
Réparer les objets du quotidien dans un espace convivial

LA BOUTIK
Découvrir les articles de seconde main

LE DÉPÔT
Déposer des objets propres et en bon état

ENTRÉE

ENTRÉE / SORTIE

PERMANENCES HABITAT

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
INFOS JURIDIQUES - ADIL												
SAINT-MARCELLIN Jeudi : 10h - 13h RDV : 04 76 53 37 30	5 janv.	2 févr.	2 mars	6 avr.	4 mai	1 juin	6 juil.	-	7 sept.	5 oct.	2 nov.	7 déc.
ARCHITECTE CONSEIL												
PONT-EN-ROYANS Lundi : à partir de 8h30 RDV : 04 76 36 03 09	9 janv.	13 févr.	13 mars	11 avr. (mardi)	9 mai (mardi)	12 juin	10 juil.	-	11 sept.	9 oct.	13 nov.	11 déc.
SAINT-JUST-DE-CLAIX Lundi : à partir de 8h30 RDV : 04 76 38 45 48	16 janv.	20 févr.	20 mars	17 avr.	15 mai	19 juin	17 juil.	-	18 sept.	16 oct.	20 nov.	18 déc.
SAINT-MARCELLIN Vendredi : à partir de 13h RDV : 04 76 38 45 48	13 janv.	10 févr.	10 mars	14 avr.	12 mai	9 juin	7 juil.	-	8 sept.	13 oct.	10 nov.	8 déc.
SAINT-ROMANS Lundi : à partir de 8h30 RDV : 04 76 38 45 48	23 janv.	27 févr.	27 mars	24 avr.	22 mai	26 juin	24 juil.	-	25 sept.	23 oct.	27 nov.	-
VINAY Lundi : à partir de 14h RDV : 04 76 38 45 48	9 janv.	6 févr.	13 mars	17 avr.	15 mai	5 juin	3 juil.	-	4 sept.	2 oct.	6 nov.	4 déc.
Dates à confirmer												
	23 janv.	27 févr.	27 mars	24 avr.	29 mai	19 juin	17 juil.	-	18 sept.	16 oct.	20 nov.	18 déc.
INFO ÉNERGIE - France Rénov'												
SAINT-MARCELLIN Jeudi : 13h30 - 17h30 RDV : 04 76 14 00 10	5 janv.	2 févr.	2 mars	6 avr.	4 mai	-	-	-	5 oct.	2 nov.	7 déc.	-
VINAY Lundi : 13h30 - 17h30 RDV : 04 76 14 00 10	26 janv.	23 févr.	23 mars	27 avr.	25 mai	22 juin	27 juil.	-	28 sept.	26 oct.	23 nov.	-
PONT-EN-ROYANS Vendredi : 14h - 16h RDV : 04 76 47 82 45	20 janv.	-	17 mars	-	19 mai	-	21 juil.	-	15 sept.	-	17 nov.	-
SAINT-MARCELLIN Jeudi : 14h - 16h30 RDV : 04 76 47 82 45	5 janv.	2 févr.	2 mars	6 avr.	4 mai	1 juin	6 juil.	-	7 sept.	5 oct.	2 nov.	7 déc.
VINAY Vendredi : 14h - 16h RDV : 04 76 47 82 45	-	17 févr.	-	21 avr.	-	16 juin	-	-	20 oct.	-	-	-
ADAPTATION DU LOGEMENT - SOLIHA												

Permanences HABITAT

pratiques et gratuites !

- CONSEIL JURIDIQUE
- AMÉLIORATION
- ACCOMPAGNEMENT
- CONSTRUCTION
- RÉNOVATION
- LOCATION
- ÉNERGIE

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

LUDOTOUR

Ludotour

Vendredi 17 Mars

16H30 - 22H

COGNIN-LES-GORGES

Jeux et jouets pour toute la famille

Ludothèques intercommunales

La Ludo Saint-Marcellin 04 76 53 06 82
Ludith Saint-Romans 04 76 08 00 22

PATRIMOINE CULINAIRE

Un classique de la cuisine paysanne **Le matefaim**, cette crêpe très épaisse élaborée avec de la farine, des œufs, du lait et divers ingrédients de garniture, « mate » littéralement la faim. Autrefois, elle permettait aux paysans de passer de longues heures sans manger pendant les travaux des champs. Pour le Grand Larousse gastronomique, il s'agit d'une « grosse crêpe épaisse et nourrissante, sucrée ou salée, que l'on confectionne en Bourgogne, en Bresse, dans le Lyonnais, en Franche-Comté, en Savoie et dans le Dauphiné. Son nom vient de l'espagnol mata hambre, "tue la faim" ». Dans la région Rhône-Alpes, la recette est encore très courante. Concrètement, on réunit les ingrédients secs (farine et sel ou sucre), on ajoute les œufs et on mélange bien pour éviter les grumeaux, puis on incorpore progressivement le lait. Après une ou deux heures de repos, on cuit la galette à la poêle avec du beurre, à feu doux, en la tournant souvent.

Le matefaim sucré

En enrichissant la pâte avec du sucre et des arômes gourmands (vanille, zestes d'agrumes râpés, eau de fleur d'oranger, rhum, génépi, calvados...), le matefaim se transforme en délicieuse crêpe pour le goûter, voire le dessert après un repas léger. Dans la région lyonnaise, on le prépare traditionnellement avec des pommes, coupées en fines lamelles ou simplement râpées avec une râpe à gros trous. Sur cette base très simple, les variantes sont infinies : les pommes peuvent être remplacées par n'importe quel fruit de saison (en particulier des poires) ; le matefaim peut également être laissé « nature », sans fruits, et dégusté avec de la confiture, du miel et de la crème épaisse. Un conseil pas du tout traditionnel

mais absolument irrésistible : le caramel au beurre salé garnit volontiers la version aux pommes du matefaim !



Matefaim aux pommes facile, rapide et bon marché

15 min de préparation, 15 min de cuisson

Ingrédients pour personnes

- 2 Pommes reine des reinettes
- 150g Farine
- 15cl Lait entier
- 2 Œufs
- 80g Sucre
- 70g Beurre
- Sucre semoule

Étapes de préparation

1. Pelez les pommes et râpez-les avec une râpe à gros trous. Mélangez-les avec les œufs, le sucre, la farine et la moitié du lait. Délayez avec le reste de lait et incorporez 30 g de beurre fondu tiède.
2. Faites fondre 20 g de beurre dans une poêle. Versez la pâte et faites cuire env. 10 min sur feu doux. Retournez les matefaims en ajoutant 20 g de beurre et poursuivez la cuisson 5 min.
3. Servez les matefaims, saupoudrés de sucre semoule.

Cet espace est réservé aux professionnels de notre commune, si vous souhaitez y être mentionné il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées

isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

ASSISTANTE MATERNELLE



ARGOUD MARIE-CLAUDE
15 lot la tour
38470 Cognin-les-Gorges,
Assistante Maternelle Agréée

0476386136 ou 0610173103

CABINET INFIRMIER

Soins infirmiers à domicile sur RDV
Carine JANNON
Crystel VALENTIN
Jean-François OFFRET

06.31.63.53.41

ARTISANS

MR Conception (Matthieu Revol)

Artisans, décoration d'intérieur et extérieur en tous genres en bois et résine époxy.

73 route de Montchardon
38470 Cognin les Gorges
0785093380

mr.conception@outlook.fr

Facebook et YouTube video sous le nom MR Conception

charpente E'co

0760410739

Charpente et construction de maison ossature bois...

MR Bonnet

0677083673

<http://mb-charpente-38.fr>

ART FLORAL

Ateliers floraux | Créations
Décors de vitrines

L'Atelier de Dame Nature

À Cognin-les-Gorges
Emeline : 07 82 81 02 03
L'Atelier de Dame Nature

Initiez vous à l'art floral et repartez avec votre création.

Je serai là pour vous guider et vous faire part de ma passion de créer. Un anniversaire, une soirée entre amies, un EVJF ou un simple moment de détente rien que pour vous... Pensez à

L'Atelier de Dame Nature

Si vous souhaitez faire décorer votre vitrine pour une occasion spécifique ou à l'année, contactez-moi !

Au plaisir de créer avec/pour vous.

Emeline

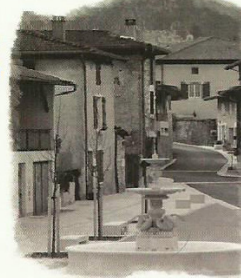
COMMERCANTS

BAR - RESTAURATION RAPIDE - PRESSE - LOTO

BACHOP'S BAR

04-76-38-94-70

Bachops-bar@hotmail.com



Bachop's Bar

17 rue la trainière 38470 Cognin les Gorges

Épicerie de Cognin Les Gorges

— 04.76.64.19.06 —

Fournier Fabien
Portable 06.45.42.30.83
Facebook Épicerie de cognin

TRAITEUR

LAURENT VOIRON TRAITEUR

PLUS QU'UN MÉTIER, UNE PASSION



117 rue de chaponnière
38470 COGNIN LES GORGES
Tél: 06 19 54 48 65
04 76 36 19 78

Mail: voiron.traiteur@hotmail.fr



TOUT REPAS
NOTRE SPÉCIALITÉ: LES BUFFETS À THÈME
VOTRE MARIAGE SUR MESURE

PRODUITS REGIONAUX



VENTE DIRECTE

LA FERME RODET
38470 Cognin-les-Gorges

06 70 27 80 21

06 23 97 00 29

ent.rodet@gmail.com



Noix et huile de noix
Viande de bœuf et de veau
Fromage de chèvre



ETAT CIVIL

Roxane DA FONSECA née le 24 Janvier 2023
fille d'Anaïs BOURGUIGNON et Jérémy DA
FONSECA, Chemin du Puiseau

Clauca POLVERINI, le 14 Janvier 2023, rue de
l'assemblée.

Albert GELABERT, le 08 Février 2023, impasse des
Tilleuls



L'écho des Gorges
Bulletin d'informations
municipales
Mairie de Cognin-les-
Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax
04.76.64.08.32
mairie.cognin-les-
gorges@wanadoo.fr

Directeur de Publication

Patrice FERROUILLAT

Rédacteur en Chef

Sophie BOREL

Illustration, photos

Isabelle VEYRET,

Geoffrey GIRARD,

Service Communication

Yolaine WINGERTER

Comité de Rédaction

Sophie BOREL,

Julien DOLIN

Geoffrey GIRARD

Valérie SIMOENS

Bernard TARRADE

Nathalie VEHIER

Isabelle VEYRET

Marie-Pierre VEYRET

Ont participé à ce

numéro

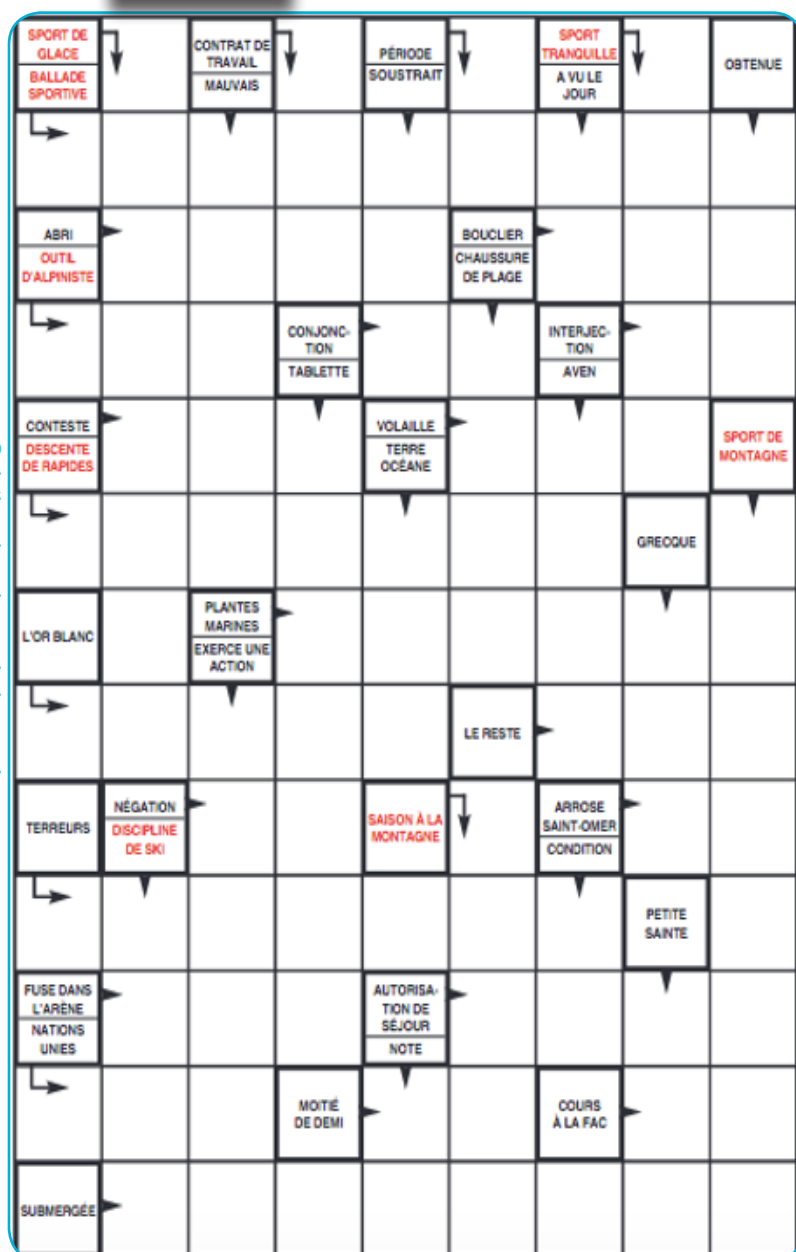
Les associations de
Cognin-les-Gorges,

**Ne pas jeter sur la voie
publique**

**Tirage à 310 exem-
plaires.**

**Le prochain bulletin municipal,
l'écho des Gorges ,
paraîtra en **AVRIL 2023**.
Professionnels, Particuliers,
Associations et annonceurs
doivent faire parvenir leurs articles avant le
3 AVRIL 2023**

JEU



INFOS PRATIQUES

Horaires ouverture Mairie au public

Mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mercredi de 8h00 à 12h00

Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

04 76 38 31 31

Horaires Bureau de poste

Lundi, mardi, jeudi ,vendredi :

8h45 à 11h et 14h à 15h30

Samedi : 9h à 11h

(Fermé le mercredi)

Tel : 04 76 38 31 00

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Mardi et Vendredi 16h à 19h

Contact location Salle des fêtes

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

Horaires d'ouverture déchetterie de Vinay

lundi, mercredi et vendredi

9h à 12h et de 13h30 à 18h

mardi et jeudi de 13h30 à 18h

le samedi de 9h à 18h